

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3037

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : Requalification de l'avenue de Birmingham, réalisation du pont Schuman et requalification des
quais Gillet et de la Gare d'eau - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3037**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : **Requalification de l'avenue de Birmingham, réalisation du pont Schuman et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne l'individualisation complémentaire des autorisations de programme pour la seconde phase des travaux des opérations de requalification de l'avenue de Birmingham, de réalisation du pont Schuman et de requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau à Lyon 4° et Lyon 9°.

Ces opérations ont été inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 au titre de la politique publique C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement.

Par délibération n° 2004-1935 du 14 juin 2004, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation partielle d'une somme de 2 M€ TTC pour réaliser les phases d'études et de concertation (opération n° 0934) du pont Schuman et des voiries du secteur.

Par délibération n° 2009-0841 du 6 juillet 2009, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement sur l'opération Pont Schuman et voiries connexes pour un montant de 13,4 M€ TTC (opération 0934).

Par délibérations n° 2011-2562 et 2011-2563 du 21 novembre 2011, le Conseil de communauté a :

- réaffirmé l'objet du projet de réalisation du pont Schuman et de la requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau sur les arrondissements de Lyon 4° et Lyon 9° ainsi que l'objet du projet de requalification de l'avenue de Birmingham et des voiries du secteur Serin-Entrepôts à Lyon 4°,
- confirmé l'intérêt général de ces opérations à l'issue des enquêtes publiques,
- décidé la poursuite des procédures d'expropriation de la Communauté urbaine de Lyon,
- confirmé la demande de déclaration d'utilité publique des projets.

Par délibération n° 2012-272, du 13 février 2012, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation complémentaire des autorisations de programme globales P12 - Ouvrages d'art et tunnel sur l'opération n° 2018 et P 09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur les opérations n° 2019, 2020, 2021, à hauteur de 29 556 480 € TTC en dépenses d'investissement et 302 000 € TTC en recettes sur le budget principal et le budget annexe des eaux de la Communauté urbaine.

Descriptif des projets

Le pont Schuman permettra de reconsidérer l'ensemble urbain constitué des quartiers de Serin (Lyon 4°) et de Vaise (Lyon 9°) autour d'un réseau viaire formé de 3 ponts (Koenig, Clémenceau et Schuman) et de la passerelle Masaryk qui sera alors dédiée aux modes doux.

L'implantation de cet ouvrage entraîne sur la rive gauche (Lyon 4°), la requalification du quai Gillet nord, depuis le futur pont Schuman jusqu'à la rue des Entrepôts (en cohérence avec le projet d'aménagement du bas-port dans le cadre du projet global Rives de Saône). Sur la rive droite (Lyon 9°), l'accroche du pont nécessite la reprise de l'axe et l'aménagement du quai de la Gare d'eau depuis la Saône jusqu'au carrefour des rues de Saint-Cyr et du 24 mars 1852 ainsi que les amorces des rues de la Claire et de Saint-Cyr.

Dans le même secteur (Lyon 4°), la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse et notamment le creusement du tube dédié aux modes doux, oblige à réaménager l'avenue de Birmingham et les voiries du secteur Serin/Entrepôts.

Les objectifs poursuivis par la Communauté urbaine sont les suivants :

- réorganiser les déplacements entre les 2 rives de la Saône d'une manière plus équilibrée et modérée en relation avec le Val de Saône et les Monts d'Or,
- recomposer l'entrée de la ville de Lyon, tout en qualifiant les espaces de proximité et en améliorant les liaisons inter quartiers entre Vaise et Lyon 4°, en améliorant l'accès aux commerces et aux pôles de transports, culturels et administratifs,
- requalifier l'ensemble des voiries du secteur Birmingham, Serin et Entrepôts et assurer la continuité des déplacements modes doux et transports en commun à la sortie du second tube du tunnel de la Croix-Rousse,
- favoriser le développement des modes doux (en cohérence avec le Plan modes doux de la Communauté urbaine de Lyon et avec l'aménagement des bas-ports prévu dans le cadre du projet Rives de Saône) et améliorer l'accessibilité piétonne,
- assurer une bonne intégration et un bon fonctionnement des accroches du pont Schuman sur les 2 rives en modifiant les profils des quais,
- accompagner la suppression de la circulation automobile sur la passerelle Masaryk.

Descriptif de la demande

La présente demande d'individualisation complémentaire des autorisations de programme globale P09 - création, aménagement et entretien de voirie et P12 - Ouvrages d'art et tunnels porte sur le financement de la seconde phase des travaux :

- la réalisation du pont Schuman (opération n° 2018)

Les travaux comprennent :

- la réalisation de l'ouvrage d'art,
- le rehaussement des murs de quai et des voiries au niveau des accroches du pont,
- la reprise ponctuelle du réseau d'assainissement en rive gauche,
- les sondages en phase travaux,
- les études et contrôles complémentaires en phase travaux,
- les fouilles archéologiques,
- le traitement des sédiments et autres sols extraits complémentaires,
- la réalisation du carrefour provisoire en rive gauche le cas échéant.

- la requalification du quai Gillet à Lyon 4° (opération n° 2020)

En rive gauche de la Saône, sur le quai Gillet, la requalification prévoit un élargissement des emprises permettant les aménagements suivants :

- le maintien des 2 voies de circulation existantes en section courante,
- la création de 2 bandes cyclables bilatérales,
- la réalisation de trottoirs confortables côtés quais et façades,
- le prolongement de l'alignement planté existant,
- l'aménagement d'un espace public à hauteur de la passerelle Masaryk qui sera dédiée aux modes doux,
- l'aménagement des accès aux bas-ports.

L'emprise totale du quai Gillet s'étendra sur un linéaire d'environ 520 mètres de long, depuis le nord du futur pont Schuman jusqu'à la rue des Entrepôts.

- la requalification du quai de la Gare d'eau à Lyon 9° (opération n° 2021)

En rive droite de la Saône, sur le quai de la Gare d'eau, la requalification prévoit :

- une modification du tracé du quai de la Gare d'eau pour l'inscrire dans le prolongement du pont,
- la création d'aménagements cyclables bilatéraux,
- la création de trottoirs confortables et de traversées piétonnes sécurisées,
- la création d'un nouveau square au sud de la voie.

L'emprise totale du quai de la Gare d'eau requalifié s'étendra sur un linéaire d'environ 240 mètres, depuis la Saône jusqu'au carrefour de la rue de Saint-Cyr et de la rue du 24 mars 1852.

- le réaménagement de l'avenue de Birmingham et des voiries du secteur Serin/Entrepôts à Lyon 4° (opération n° 2019)

Le projet de requalification de l'avenue de Birmingham prévoit la modification du profil de l'avenue dans la continuité du second tube du tunnel de la Croix-Rousse et, ce, par son élargissement au nord, intégrant :

- une voie en site propre pour les transports en commun (prolongeant celle sortant du nouveau tube),
- 2 pistes cyclables et des trottoirs confortables et végétalisés,
- une contre-allée pour la desserte de l'îlot Entrepôts en sens unique,
- un passage piéton, protégé par feux, au débouché du pont Clémenceau.

L'emprise totale du réaménagement de l'avenue de Birmingham s'étendra sur un linéaire d'environ 260 mètres de long, entre la sortie du second tube du tunnel de la Croix-Rousse à l'est et l'entrée du pont Clémenceau à l'ouest.

Le projet de requalification des voiries du secteur Serin-Entrepôts prévoit notamment le réaménagement de la rue Bonin et de la rue des Entrepôts dans l'esprit d'une zone de circulation apaisée (zone 30).

Sur ces trois opérations (2019, 2020 et 2021), les travaux comprennent :

- la réalisation des travaux d'espaces verts et de serrurerie,
- la réalisation des déviations de réseaux sur les rives droite et gauche,
- la réalisation des travaux de VRD sur le quai Gillet,
- la réalisation des travaux de VRD sur le quai de la Gare d'eau,
- le financement des travaux de protection acoustique des bâtiments.

- l'échéancier prévisionnel de réalisation de la deuxième phase de travaux :

- travaux ouvrage d'art : 2012 - 2014,
- travaux préparatoires assainissement et eaux potables pour les voiries : mi-2012 - mi-2013,
- travaux de VRD secteur Birmingham : novembre 2012,
- travaux de VRD secteur Gare d'eau : janvier 2013,
- travaux de VRD secteur Gillet : mai 2013.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'individualiser 45 477 846 € TTC en dépenses d'investissement et 4 214 896 € TTC en recettes sur le budget principal, le budget annexe des eaux et le budget annexe de l'assainissement répartis comme suit :

	Nature	Dépenses	Recettes
Opération n°2018 - Lyon 4° 9° - pont Schuman <i>Ouvrage d'art</i>	Investissement	30 200 000	565 000
Opération n°2019 - Lyon 4° - avenue de Birmingham	Investissement	3 112 739	1 452 212
Opération n°2020 - Lyon 4° - quai Gillet	Investissement	4 855 229	1 082 764
Opération n°2021 - Lyon 9° - quai de la Gare d'eau	Investissement	7 309 878	1 114 920
Total	Investissement	45 477 846	4 214 896

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Confirme les opérations de réalisation du pont Schuman et de requalification de l'avenue de Birmingham, quais Gillet et de la Gare d'eau.

2° - Décide l'individualisation complémentaire des autorisations de programme P12 - Ouvrages d'art et tunnel sur l'opération n° 2018 et P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur les opérations n° 2019, 2020, 2021 à hauteur de 44 678 198 € TTC en dépenses d'investissement et 4 112 817 € en recettes sur le budget principal, réparties comme suit :

	Dépenses	Recettes
Opération n° 0P12O2018 : Lyon 4°/9°- pont Schuman	30 200 000 € TTC	565 000 €
Opération n° 0P09O2019 : Lyon 4° - avenue de Birmingham	2 833 903 € TTC	1 452 212 €
Opération n° 0P09O2020 : Lyon 4° - quai Gillet	4 855 229 € TTC	1 082 764 €
Opération n° 0P09O2021 : Lyon 9° - quai de la Gare d'eau	6 789 066 € TTC	1 012 841 €.

Le montant total des autorisations de programme individualisées est complété pour un montant de 44 678 198 € en dépenses d'investissement et de 4 112 817 € en recettes à la charge du budget principal.

Le montant total des autorisations de programme individualisées est donc porté à 88 470 678 € TTC en dépenses et à 4 222 817 € TTC en recettes.

3° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - comptes 231 5, 203 3 et 458 1 - fonctions 824 et 822.

4° - Les sommes à encaisser seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 458 2 - fonctions 824 et 822.

5° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 1P09O2021 à hauteur de 520 812 € HT en dépenses d'investissement et 102 079 € en recettes sur le budget annexe des eaux.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 520 812 € HT en dépenses d'investissement et de 102 079 € en recettes à la charge du budget annexe des eaux.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 694 812 € HT en dépenses et à 294 079 € en recettes.

La TVA versée en sus sur l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 294 079 €.

6° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des eaux - exercices 2012 et suivants - comptes 231 5 et 203 300 et 276 2 - fonction 111.

7° - Les sommes à encaisser seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des eaux - exercices 2012 et suivants - compte 276 2 - fonction 824.

8° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 2P09O2019 à hauteur de 278 836 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

9° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2012 et suivants - comptes 231 550, 231 510 et 203 300 - fonction 222.

10° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes des eaux et de l'assainissement selon l'échéancier ci-dessous :

		2012	2013	2014	Total en € TTC
Opération n°2018 pont Schuman	Dépenses	3 400 000 €	22 800 000 €	4 000 000 €	30 200 000 €
	Recettes	0 €	0 €	565 000 €	565 000 €
Opération n°2019 secteur Birmingham	Dépenses	224 247 €	2 688 000 €	200 492 €	3 112 739 €
	Recettes	726 089 €	0 €	726 122 €	1 452 212 €
Opération n°2020 secteur Gillet	Dépenses	42 702 €	1 743 328€	3 069 200€	4 855 229 €
	Recettes	538 723 €	0 €	544 042 €	1 082 765 €
Opération n°2021 secteur Gare d'eau	Dépenses	0 €	4 887 421 €	2 422 396 €	7 309 877 €
	Recettes	0 €	570 063 €	544 857 €	1 114 920 €
Total général dépenses		3 666 949 €	32 118 809€	9 692 088 €	45 477 846 €
Total général recettes		1 264 812 €	570 063€	2 380 021 €	4 214 896 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.